14 MARS 2013 : JOURNEE NATIONALE DE L'AUDITION (JNA)

Radio : PLUS FM avec l'animateur Nicolas TIRRION

Légende :

Nicolas TIRRION, animateur de la radio PLUS FM

Mme Céline CAMUS, chef de service du C.A.I.S

Mme Karine LEFEBVRE, médiatrice sociale du C.A.I.S

Mr Philippe BALIN, directeur général de l'APIRJSO.

- « Bonjour à vous Céline CAMUS, merci d'être avec nous, et également Karine LEFEBVRE qui elle-même, est une personne malentendante et médiatrice sociale au C.A.I.S. Merci à vous de nous avoir rejoint.
  Nous devrions aussi contacter Philippe BALIN, qui est le directeur général de l'A.P.I.R.J.S.O (*Association inter-régionale pour personnes sourdes et malentendantes*) pour évoquer cette Journée Nationale de l'Audition. Et à travers cela bien évidement tout l'accompagnement qui existe à travers vos structures en l'occurrence et cela sera l'occasion aussi de faire avancer les choses et parler des préoccupations relatives à ces personnes.
  Alors, on va peut-être commencer par vous, Céline CAMUS, vous êtes la chef de service du C.A.I.S (Centre d'Action et d'Information sur la Surdité), une structure toute nouvelle car je le disais elle a été créée en juin 2011.

- Tout à fait, nous avons ouvert il y a un an et demi maintenant, c'est un lieu ressource sur la surdité et nous sommes à vocation régionale. Alors un lieu « ressource » c'est quoi ? Nous sommes accessibles à toute personne qui souhaite des informations sur la surdité, par exemples : où puis-je apprendre la Langue des Signes Française (L.S.F) ? mon enfant est sourd, quelles structures existent-ils ?; comment faire financer mes appareils auditifs ?; (…). Nous sommes contactés pas des familles, par des professionnels, par des personnes sourdes ou malentendantes, des personnes acouphèniques …. comme quoi les troubles de l'audition sont très larges. Dans nos missions, nous avons une équipe pluridisciplinaire qui va pouvoir accompagner, suivre ces personnes mais surtout leur apporter des réponses et ne pas les laisser dans l'ignorance, être un soutien vraiment important. A vocation régionale : pour tout le département mais également pour toute la région Centre.

- Mais cela existait déjà avant ou pas ?

- Alors non, ça n'existait pas. Nous sommes effectivement gérés par l'A.P.I .R.J.S.O, dont vous parlera tout à l'heure Philippe BALIN, mais effectivement en France il existait des C.I.S (Centre d'Information sur la Surdité) qui ont été régi par une note gouvernementale. Malheureusement, ils sont tous en train de fermer, faute de financement. Ils en subsistent quelques-uns et nous voyons bien l'importance de l'association qui a apporté un projet

innovant qui nous a permis de voir le jour il y a un an et demi. Cette proximité et cet accueil sont importants pour les personnes sourdes et malentendantes, qui est d'avoir un interlocuteur en face d'eux et non pas une plate-forme.

- Donc ces C.I.S qui ferment les uns après les autres comme vous nous l'indiquez cependant il en existe depuis un an et demi en région Centre. Alors comment cela a pu se mettre en place en région Centre ?

- Ca a pu se mettre en place grâce à ce projet innovant porté par l'A.P.I.R.J.S.O, alors que les autres étaient portés par le gouvernement, qui s'est bagarré pour ce projet voit le jour. Nous, nous sommes financés par l'A.R.S (Agence Régionale de la Santé). On a donc des subventions différentes ce qui nous a permis de voir le jour.

- La prise en compte de la surdité par les pouvoirs publics, une véritable question que nous allons pouvoir évoquer plus en détail en compagnie de Philippe BALIN, qui est le directeur général de l'A.P.I.R.J.S.O, qui est avec nous en direct. Philippe BALIN bonjour, merci d'être ce matin avec nous, vous êtes à l'Ile Maurice alors je précise que vous n'y êtes pas en vacance mais vous êtes en train de monter un projet de jumelage handicap international. Alors avant d'évoquer ce jumelage, nous allons parler de l'association A.P.I.R.J.S.O : quelle est la vocation de cette association ?

- C'est une association qui a principalement pour but d'accompagner, dans tous les âges de la vie, les personnes sourdes, sourdes avec handicap(s) associé(s), dans toute la vie sociale, de zéro à leur fin de vie, avec toutes les étapes d'une vie normale. C'est-à-dire, l'accès à l'école, l'accès à la formation professionnelle, l'accès en cas de difficulté physique à des emplois protégés, l'accès à des centres d'habitats, foyer occupationnel ou foyers médicalisés. Maintenant l'association se spécialise dans les établissements pour personnes âgées sourdes. Alors attention, se sont pour des personnes âgées sourdes ayant « baignés » dans la culture sourde, ce ne sont pas des personnes qui deviennent malentendante/ sourde. C'est vraiment des personnes pour qui un accompagnement spécialisé est nécessaire avec la Langue des Signes Française comme moyen de communication essentielle.

- Alors c'est votre association qui gère l'ESAT de Oucques « *Le Clair Logis* » ?

- L'association gère effectivement l'ESAT de Oucques, les Centres d'habitats qui permettent aux ouvriers en situation de handicap d'être hébergés selon plusieurs formules d'hébergement et en fonction de l'autonomie de la personne. C'est la même association sur Oucques qui gère le Foyer Occupationnel. C'est un établissement qui permet d'accueillir des personnes qui ne sont pas en capacité de travailler en milieu protégé. L'association gère également une section médicalisée de ce Foyer Occupationnel puisqu'on a un Foyer d'Accueil Médicalisé qui accueille des usagers ayant besoin d'un accompagnement médical de proximité, un médecin sur place, des infirmières et des personnels spécialisés.

- Voilà, alors l'ESAT on rappelle que c'est un établissement pour l'aide au travail.

- C’est un établissement qui est un peu à l’origine de l’installation sur Oucques. Aujourd’hui il y a 4 établissements : l’ESAT, Le Foyer Occupationnel, les Centres d’habitats et un Service que l’on appelle SAVS : Service d’Aide à la Vie Sociale. C’est un service beaucoup plus ouvert sur l’extérieur et les adultes y sont en capacité de louer directement leur appartement ou maison et d’avoir un accompagnement plutôt réduit, presque homéopathique, des éducateurs spécialisés pratiquant la Langue des Signes Française.

- C’est près d’une centaine de personnes accueillis à travers ces structures Oucquoise ?

- Sur Oucques oui, nous avons à peu près une centaine de personnes qui sont suivis de prêt directement, d’une manière un peu plus éloignée.

- Adultes et/ou jeunes adultes ?

- Il y a des adultes et jeunes adultes. Demain on espère pour adultes vieillissants, ca ne sera pas forcément sur Oucques mais en tout cas, dans la périphérie de la région Centre.

- Le « profil » de ces personnes, sont des personnes reconnues comme travailleurs handicapés ?

- C’est absolument ça. Ce sont des personnes dont leur dossier va à la M.D.P.H, Maison Départementale des Personnes Handicapées, qui reconnait le handicap dans un premier temps, et qui reconnait dans un second temps le statut de travailleur en situation de handicap. En fonction de l’autonomie de la personne, la M.D.P.H proposera plusieurs options. Soit l’option sur un départ d’un milieu ordinaire, une recommandation sur l’intégration en milieu protégé en entreprise adaptée, soit en cas de difficulté importante, une orientation en établissement et service d’aide par le travail : c’est l’ESAT.

- L’ESAT où il y a 4 ateliers aujourd’hui ?

- Absolument. Il y a l’atelier des Espaces Verts, qui est complétement intégré dans le tissu social avec une aide aux espaces verts des particuliers mais également un atelier qui répond aux appels d’offres public, puisque entre autre, on a comme client des éoliennes où on assure l’entretien à terre des éoliennes mais cela peut-être sur l’entretien des transformateurs EDF, des postes téléphoniques... Il y a vraiment une panoplie d’intervention sur les espaces verts. Nous avons aussi un atelier important de conditionnement/ reconditionnement. C’est un atelier qui fait aussi bien du mailing, de la mise sous plis, de l’envoi (etc). Aux dernières élections présidentielles, nous avons mis les promesses des candidats dans les enveloppes pour les envoyer ; mais qui fait aussi de l’aide sur la téléphonie, reconditionnement téléphonique, adaptation des grandes marques, de fournitures téléphoniques, c’est un atelier important qui permet à des personnes plus lourdement en situation de handicap d’être intégré quand même dans un milieu de travail protégé. Nous avons également un atelier qu’on baptise familièrement « ménage », qui opère sur l’entretien des locaux, aussi bien pour la Mairie de Oucques que pour les propres établissements de l’association, c’est un atelier qui fonctionne parfaitement. Et un atelier, un

peu plus phare de l'établissement, c'est celui par lequel on nous a connu, c'est l'atelier de restauration/ service traiteur. C'est un atelier qui fait aussi bien de la cuisine de type « entreprise » pour les établissements, que du service traiteur haut de gamme, car quand on a le plaisir d'avoir des personnalités qui viennent sur le Loir-et-Cher, bien souvent, le Conseil Général ou même l'A.R.S (Agence Régionale de Santé) fait appel à notre établissement ; pour faire les cocktails et les repas pour ces manifestations. C'est un service qui est vraiment très reconnu et des adultes en situation de handicap qui prennent beaucoup de plaisir de la difficulté de l'atelier, à avoir des conditions de travail qui sortent un peu de l'ordinaire, qu'ils peuvent retrouver s'ils étaient dans des grandes enseignes de restauration rapide.

- Vous parliez de la M.D.P.H, également du Conseil Général qui pour, le Conseil Général le handicap c'est une de ses compétences importante dans le cadre de sa compétence d'action sociale ; le département est votre financeur principal en l'occurrence ?
- Le département donne la caution, assure la responsabilité légale des établissements, c'est-à-dire supervise les établissements. Ils sont un financeur de quelque XXX 10'45XXX dans la mesure où on est là sur un handicap rare en terme statistique. On a deux Loire-et-cherriens dans nos établissements, c'est-à-dire on en a à peu près 5 par établissements. Le reste des autres places adultes sont financées par les Conseils Généraux d'origine des adultes accueillis.
  En revanche, avec le Loir-et-Cher et la M.D.P.H, c'est une collaboration extrêmement étroite puisque, à titre personnel, on est quelques collègues à siéger dans la M.D.P.H. Moi-même je siège à l'équipe de la C.D.A.P.H (Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées). C'est une équipe qui valide les orientations, les attributions financières et je suis administrateur de la COMEX l'organisme qui gère l'entité M.D.P.H, donc, c'est une étroite collaboration.
- Alors cette journée du 14 mars, c'est la Journée Nationale de l'Audition, la J.N.A, on vous a vu monter au créneau récemment Philippe BALIN en fin d'année dernière, encore à nouveau en janvier dernier sur cette question autour de la surdité qui souffre à vos yeux d'un manque de reconnaissance. La question de la prise en compte finalement de ce handicap par les pouvoirs publics vous pose question aujourd'hui ?
- Absolument, je peux vous dire que cet article-là a suscité l'interrogation de la part des néophytes autour de la surdité et puis on a eu quelques remontrances publics, par courrier, de gens qui étaient un peu agacés mais de toute façon notre objectif c'est vraiment un objectif militant.
- Alors expliquez-nous un peu quel est le constat que vous faites aujourd'hui par rapport à cela ?
- Le grand constat que l'on fait c'est une absence de visibilité dans cette particularité de handicap. C'est-à-dire que pour le « commun des mortels », c'est un handicap mineur, qui ne se voit pas et on évalue très mal les difficultés, les conséquences sociales que traversent ces personnes en situation de handicap. J'ai quelques exemples en tête : par exemple aujourd'hui, une maman qui est en situation de surdité, n'a pas trouvé d'autre solution que ce soit son propre enfant qui serve de médiateur entre elle et le médecin, ou d'imaginer les rendez-vous quotidiens que doivent avoir les personnes et vous imaginez la difficulté psychologique quand une maman est obligé de demander à son propre enfant de servir

d'interprète ou de médiateur dans le cadre d'une consultation médicale ? Et tous les actes de la vie comme chercher un appartement, se rendre à la Mairie (etc)…

- …donc on parle de discrimination là ?
- Absolument. C'est un mot que je pèse. On parle de discrimination c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est une couche de la population en situation de handicap de surdité qui n'a pas accès à la complète citoyenneté c'est-à-dire, qui n'a pas accès à tous les droits d'un citoyen landat. Exemple : je vote, je participe à la vie collective et éventuellement j'ai un mandat électoral, je cherche un appartement, toutes les situations administratives, complexes en France sont démultipliées quand il s'agit d'une personne sourde.

  Et je passe l'accès à la formation, l'accès à l'emploi ; aujourd'hui on a réellement un problème statistique d'accès à l'emploi puisque l'accès à l'emploi c'est finalement, pratiquement la fin d'une filière c'est-à-dire, de filière de formation, et aujourd'hui les personnes en situation de surdité n'ont pas accès pleinement (il y a des exceptions rien que dans notre établissement) mais n'ont pas accès pleinement aux formations et de manière très marginale aux formations supérieures.
- Alors quelles sont vos demandes aujourd'hui finalement aux services publics pour que cette situation change ? Vous avez des demandes ou des propositions concrètes à formuler ?
- Oui, alors, je ne fais pas que demander, je suis aussi dans la proposition, c'est-à-dire qu'on insiste sur le fait qu'il y a une population qui est invisible et pas repérée et nous, on propose, car c'est au cœur de notre métier, de les aider à reconnaitre la situation de surdité. Quand je discute avec un financeur qui me dit que finalement, « votre établissement est dans la moyenne du département de financement des établissements médicaux-sociaux de type ESAT », je lui explique que oui, mais nous la surdité, c'est un handicap qui se sur-ajoute, dans le cadre de l'ESAT du Clair Logis, à la déficience intellectuelle, à des problèmes de comportement, à des problèmes physiques, physiologiques (…). La surdité, c'est le « fil rouge », le fil conducteur qui fait que nous pouvons appréhender la personne dans sa globalité. Mais c'est un handicap qui se sur-ajoute , on ne peut pas parler de moyenne quand il y a un handicap qui se rajoute et en plus c'est un handicap lié à la communication.

  Quand un éducateur donne une consigne en signe, j'imagine par exemple « il est midi, c'est l'heure d'aller déjeuner », il le fait quasiment individuellement puisqu'il le fait en Langue des Signes ; et si vous avez des personnes en situation de travail, il est quasiment obligé de le faire individuellement, par groupe de deux, pour dire « il est midi, c'est l'heure d'aller déjeuner ». Là c'est une situation simple mais je ne vous explique pas les situations complexes, le maniement d'une tondeuse, le maniement d'outils, de problèmes liés à la communication, la frustration quand une personne sourde à l'impression de pas être comprise, elle est agitée elle est frustrée.
- Alors c'est un combat pour vous, c'est une lutte en l'occurrence Philippe BALIN, vous avez pu pousser les portes de l'Assemblée Nationale à deux reprises me semble-t-il, pour tenter de faire avancer les choses ?
- Ça les fait avancer et on est bien aidé sur ces questions-là puisqu'on a quand même une oreille attentive sur le Conseil Général du département du Loir-et-Cher. On a une oreille attentive par l'intermédiaire de la député, Marianne DUBOIS (député du Loiret) qui s'associe dans notre combat pour des raisons très proches et très familière puisque, son propre enfant est un enfant sourd qui a, elle le qualifie comme ça : a été sauvé puisqu'il a pu être prit et

accompagner par un établissement de l'association qui accompagne les enfants sourds. Donc c'est effectivement un combat.

Il y a aujourd'hui un groupe parlementaire qui est spécialisé dans un premier temps, sur la Langue des Signes, j'ai modestement réussi à faire en sorte que ce groupe élargisse son action. C'était au départ sur la Langue des Signes, aujourd'hui on va dire que c'est beaucoup plus large sur la situation sociale de ces personnes en situation de surdité. Donc on élargit à la Langue des Signes qui est un aspect extrêmement important, mais on élargit aussi à la situation des personnes sourdes dans l'Etat, en France.

- Donc il y a un groupe parlementaire qui planche sur la question actuellement ?
- Absolument, on a deux députés qui président le groupe sur la surdité et qui va inviter des experts pour alimenter la réflexion de ces parlementaires-là. Le groupe parlementaire se réunit une première fois pour désigner la présidence, et on espère assez rapidement les premières réunions dans lesquelles on pourra travailler.
- Un dernier mot Philippe BALIN, on va évoquer ce projet de jumelage « Handicap International », sur lequel vous travaillez. En ce moment vous êtes en train de nouer un projet de jumelage. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ?
- C'est un projet exceptionnel. C'est vrai qu'on n'est pas toujours bien « prophète dans son pays », on l'est beaucoup plus sur l'Ile Maurice par la reconnaissance de nos établissements. Effectivement, nos établissement de Oucques ont été visités par le conseiller du premier ministre Mauricien il y a an. Lui-même parent d'enfant sourd, vous comprendrez l'attachement qu'il avait à visiter des établissements comme le nôtre. Au cours du repas, de manière très diplomate et policée, nous a dit : « J'aimerai bien que vous veniez à l'Ile Maurice pour faire un diagnostic de l'état médico-social et éventuellement, nous aider à créer des établissements spécialisés.

  Il y a eu une première délégation, avec une de vos invitées, Mme CAMUS chef de service du C.A.I.S faisait partie de la première délégation. Là nous sommes sur une phase très active car nous sommes en train de signer une convention internationale entre l'Ile Maurice, donc le ministère de la Sécurité Sociale et l'A.P.I.R.J.S.O.

  On a même fait des envieux car sur l'Ile Maurice vous avez deux pays européens qui sont sur place : l'Angleterre et la France ; et l'ambassadeur d'Angleterre ne m'a pas caché qu'il souhaitait assez rapidement nous réunir sur ce projet là pour qu'on fasse un projet à trois. C'est donc un projet de jumelage autour du handicap d'accompagnement, de formation. Lundi prochain, je tiendrai une conférence d'une journée avec un professeur sourd qui nous accompagne dans la délégation. On fait une conférence sur le handicap au sens large, c'est-à-dire que l'Etat Mauricien a souhaité qu'on élargisse notre intervention au champ du handicap au sens large avec un gros focus sur l'emploi des personnes en situation de handicap. On fait donc cette conférence le 18 mars sur le handicap.

  On reprend la genèse du handicap, les définitions internationales du handicap, cela est la première partie. On fait un focus sur l'insertion des personnes handicapées dans l'emploi, avec une intervention de Mr Gérard FRANCOIS (président de VISUEL) et une introduction de cette journée-là par Mr Christian LOLEMEDE, président de notre association et qui participe à la délégation sur l'Ile Maurice actuellement.
- Donc, signature d'une convention de jumelage imminente à priori ? Ca se précise ?
- Tout le contenu de la convention est aujourd'hui défini, à ce stade de la coopération. Maintenant, comme il s'agit d'une signature avec un Etat, il faut que la convention fasse le

circuit minimum du Conseil des ministres Mauriciens. Dans tous les cas, il y a une caution formelle et formalisée du ministre de la Sécurité Sociale et c'est sur l'antenne « Conseil National pour la réhabilitation des personnes handicapée » qui va signer la convention avec notre président, Mr LOLEMEDE, et c'est la ministre elle-même qui fait l'ouverture de la conférence que nous tiendrons lundi prochain.

- D'accord. Nous suivrons l'évolution naturellement de ce nouveau partenariat qui se noue entre vos structures et l'Ile Maurice, et pourquoi pas avec l'Angleterre, on a bien compris qu'on pouvait élargir. Juste une dernière question : cette journée Nationale de l'Audition finalement, quel message vous souhaiteriez faire passer à cette occasion ?
- Alors si on arrive à susciter la curiosité des concitoyens, des citoyens, sur les questions de la surdité, on aura gagné, c'est-à-dire multiplier des missions comme vous les faites, il ne faut vraiment participer l'information citoyenne sur des questions de surdité, ouvrir un peu les yeux de ceux qui nous entourent sur les difficultés que rencontrent les personnes en situation de surdité. Je crois que c'est un état tout simple, c'est, quand vous les connaitrez, les Sourds, vous verrez, c'est le parcours du combattant aujourd'hui. Pour grandir sourd, pour vivre sourd, pour vieillir sourd, vous comprendrez les difficultés ; ce n'est pas qu'un problème de langue, c'est un problème d'adaptation et d'accessibilité au sens large.
- Merci beaucoup Philippe BALIN d'avoir été en direct avec nous. Je rappelle que vous êtes le directeur général de l'APIRJSO.
- Merci beaucoup à vous, bon courage au revoir !
- Merci. Alors voilà, nous allons en parler jusqu'à 10h00 de cette Journée Nationale de l'Audition à travers cette association et à travers le C.A.I.S.

  La journée Nationale de l'Audition, c'est aujourd'hui, 16ème édition de cette vaste campagne d'information et de prévention dans le domaine de l'audition ; l'occasion aussi d'évoquer les problématiques auxquels la surdité doit faire face, son manque de reconnaissance. Avec nous dans les studios Céline CAMUS, chef de service du Centre d'Action et d'Information sur la Surdité et Karine LEFEBVRE, qui est elle-même personne malentendante, médiatrice sociale au sein du C.A.I.S.

  Mme CAMUS, Philippe BALIN a évoqué tout à l'heure ce parcours du combattant finalement, que doit faire face les personnes atteinte de surdité.
- Oui effectivement je vais rebondir sur les propos de Philippe BALIN qui disait que, si il souhaitait qu'il n'y ait qu'un message à faire passer aujourd'hui, c'était qu'il y ait une prise de conscience de cet handicap invisible et c'est une, des modestes missions du C.A.I.S qui est de pouvoir faire évoluer les mentalités et d'essayer de faire évoluer les choses, notamment en développant différentes actions que nous proposons : des sensibilisations. Aujourd'hui c'est la Journée Nationale de l'Audition, Mme LEFEBVRE vous parlera tout à l'heure de l'action que la C.A.I.S va développer. Mais nous proposons ces sensibilisations dans beaucoup de structures, on essaye d'aller effectivement, faire ouvrir les yeux entre guillemets, on propose dans des écoles, dans des lycées, dans des entreprises, d'aller sensibiliser les gens à ce handicap de surdité, de faire ressentir les choses, qu'est-ce que ça fait d'être une personne sourde ?, quels sont les conseils de communications à respecter avec une personne sourde/malentendante ?, quels sont les différentes techniques de communications ?, vous parliez de la Langue des Signes Française mais il n'y a pas que cela, il y a aussi les personnes qui codent avec le Langage Parlée Complété (L.P.C), il y a aussi des personnes qui lisent sur les lèvres (lecture labiale) en fonction du degrés de surdité …C''est tout cela qu'on essaye de

véhiculer et que le premier message c'est que les Sourds ne sont pas muets. Ils sont en capacité d'émettre des sons, d'oraliser, que les personnes sourdes ont des capacités comme les autres et effectivement, Philippe BALIN évoquait les conséquences sociales tout à l'heure, dans nos missions c'est de pouvoir les aider au quotidien dans leur domaine privé. Cela va par exemple : « je passe le code de la route mais j'ai des difficultés », donc là ca va être le rôle de Mme LEFEBVRE ici présente qui, dans son rôle de médiatrice sociale, va pouvoir prendre le relais.

- Et bien justement allons-y, belle transition merci Mme CAMUS. Alors effectivement, vous êtes malentendante alors pas de naissance en l'occurrence ? c'est venu un petit peu après ?
- Alors de naissance apparemment non, mais c'est venu par la suite. J'ai fait beaucoup d'otites à répétition, c'est pour cela que j'ai perdu l'audition. A l'âge d'environ 6 ans, les maitresses d'école ont alertés mes parents en disant que j'étais assez isolée, je ne répondais pas (…). Donc suite à cela, des examens ont suivis et j'avais une perte d'audition assez importante.
- Donc vous n'êtes pas née avec une perte d'audition ?
- Non pas du tout étant donné que je suis née, on va dire en tant qu' « enfant entendante », on va dire cela comme ça, j'ai pu baigner dans le bain de langage, ce qui m'a permis d'acquérir, d'apprendre entre guillemets, le Français et de par ce fait, j'ai pu avoir la facilité d'apprendre le Français, contrairement aux personnes sourdes qui naissent sourdes, qui auront plus de difficultés, contrairement à moi, pour apprendre le Français.
- Vous êtes donc médiatrice sociale au sein du C.A.I.S. Donc il y a vraiment un engagement de votre part en direction de ces personnes ?
- Envers les personnes sourdes et malentendantes oui, tout à fait. Mon rôle en tant que médiatrice sociale c'est d'apporter du soutien aux personnes sourdes dans le sens justement où malheureusement, les personnes sourdes et malentendantes ont vraiment des difficultés de compréhensions des lectures. C'est dans ce cadre-là que j'interviens, je vais plus apporter du soutien administratif, je vais plus expliquer la lettre. Je vous donne un exemple : pour simplifier une aide au logement. C'est vrai que c'est assez complexe à remplir un dossier comme ça. Je vais plus apporter de la simplicité. Après j'apporte une aide à l'écriture : établissement de CV, lettre de motivation ou ne serait-ce qu'une lettre à envoyer à un organisme. Apporter aussi du soutien par exemple aussi pour le code de la route, j'ai fait cela encore récemment. C'est vraiment en faveur des personnes sourdes et malentendantes. Je peux venir aussi auprès des enfants qui sont entendants et qui ont des parents sourds ; et c'est vrai que c'est plus ou moins une charge pour eux de prendre la place des parents pour appeler…
- Traduire en Français ?
- Oui tout à fait. Donc je peux venir aussi en relais à ces enfants-là. J'ai des parents sourds avec enfants entendants qui viennent pour simplifier les recherches de leurs enfants entendants.
- D'accord. Donc on a entendu Philippe BALIN pousser « un coup de gueule » pour discrimination, un mot qui est assez fort. Vous percevez les choses de la même manière ?
- Oui tout à fait. En tant que personne malentendante, dans la communauté sourde je me dis une personne sourde parce que je fais partie de la communauté sourde. Mais oui c'est un « coup de gueule », comme disait Philippe BALIN tout à l'heure, au niveau de l'insertion dans l'emploi, il y a encore beaucoup de travail à faire. Et je répète encore, une personne sourde ce n'est pas une personne qui est bête. C'est juste une personne qui a une perte d'audition,

c'est comme une personne qui porte des lunettes parce qu'elle a une myopie, alors je ne vois pas pourquoi ça poserait problème.

- Juste un petit cours d'histoire très bref, dans l'histoire, les sourds étaient associés aux idiots du village, considérés comme bête. Donc il y a encore beaucoup de préjugés à faire tomber et c'est pour ça qu'aujourd'hui, dans le cadre de la Journée Nationale de l'Audition, nous serons dans les rues de Tours. L'équipe du C.A.I.S : l'assistante sociale, la secrétaire, la médiatrice sociale et moi-même seront dans les rue de Tours près de la gare sur l'heure du déjeuner, pour aller sensibiliser le grand public, aux troubles de l'audition, à faire de la prévention, à communiquer, échanger sur ce sujet-là. Nous serons facilement repérables avec des casques sur les oreilles (des casques anti-bruit), et avec des panneaux pour aller vraiment sensibiliser. Ce projet-là est vraiment une action qui nous tient à cœur.
- Et mettre un peu les gens en situation de surdité non ?
- Oui exactement, on va proposer de mettre les personnes entendantes en situation de « mal entendre », on voit beaucoup de réaction. Les mettre à la place d'une personne sourde ou malentendante pendant quelques minutes ça permet une prise de conscience aussi, ça fait partie de nos actions. On en a aussi beaucoup d'autres, on en a un actuellement qui nous tient à cœur c'est le CICAT Surdité. Ce CICAT Surdité c'est une plateforme d'exposition et de démonstration sur toutes les aides techniques qui existent pour les personnes sourdes ou malentendantes. Nous avons eu donc cette subvention en espérant très rapidement le mettre en œuvre.

  Qu'est-ce que c'est concrètement : nous allons proposer à toutes les personnes sourdes ou malentendantes de la région Centre de pouvoir leur exposer ces aides techniques. Donc les aides techniques c'est quoi : c'est ne serait-ce que d'avoir un téléphone adapté avec ses appareils, avoir un système flash lumineux, des alarmes incendies, tout ce qui est visiophone, les réveils vibrants ou lumineux(…), tout ce qui aide au quotidien ces personnes.

  Nous allons donc proposer une démonstration mais surtout de pouvoir leur prêter pour être sûr que ce matériel leur est bien adapté avant de faire les demandes d'aides financières. Voilà cela fait partie de nos actions.
- Vous êtes sur toute la région, vous êtes amenés à vous déplacer beaucoup ?
- Oui effectivement on est amené à se déplacer. A termes, nous souhaitons développer des antennes départementales. A l'heure actuelle nous nous déplaçons, nous proposons des permanences, nous étions en novembre dernier à Châteauroux, bientôt nous serons sur Orléans, et nous espérons sur Bourges. Si on nous met à disposition une salle, que ce soit une M.D.P.H, de la communauté sourde ou une association, cela permet de mettre en place nos permanences. La prise de rendez-vous est préférable pour rencontrer l'assistante sociale et/ou la médiatrice sociale, ou le psychologue, car nous avons un psychologue. Toute l'équipe pratique la Langue des Signes Française, le L.P.C, on s'adapte au mode de communication de la personne.
- Et c'est déjà plus de 200 personnes qui vont ont contactées ?
- Oui sur 2012, C'est plus de 200 personnes qui nous ont contactées, 228 pour être exact, alors que nous sommes une structure vraiment récente. On voit vraiment la demande qui explose, qui évolue de jour en jour : on répond à un réel besoin.

  D'ailleurs pour finir, le ministère nous a reconnu cette labélisation « Maison des familles », a reconnu le travail que nous faisions pour accueillir toutes ces familles d'enfants sourds,

d'ascendants, de descendants de personnes sourdes. On a eu cette reconnaissance là, ce qui signifie bien que notre activité ne cesse d'augmenter.

- Donc un lieu ressource : un centre d'information ET d'action.
- Oui voilà, c'est ce qu'on a essayé de développer ce matin.
- Karine LEFEBVRE ?
- Je veux juste rajouter quelque chose que je tiens à dire : il est vrai que toute l'équipe pratique la Langue des Signes à différents niveaux, dont moi-même bien sûr, et il faut savoir et je tiens à rappeler, et je le dis régulièrement, que je ne suis pas interprètes, je ne prends pas le rôle des interprètes, je ne prends pas le rôle des interfaces. Mon travail au rapport aux personnes que je reçois ça me permet d'évaluer la personne. Si ça rentre ou pas dans mon travail. Si la personne a un très bon niveau de L.S.F et qui me demande de faire un accompagnement pour un rendez-vous médical : je dirai non, ça sera le rôle de l'interprète. C'est à moi d'évaluer si ça rentre dans mon rôle. Je tiens à le préciser.
- Il reste une poignée de secondes, il est bientôt 10h00, alors peut-être un petit mot de conclusion Karine LEFEBVRE ? Vous, qu'est-ce que vous voudriez transmettre comme message pour cette Journée Nationale de l'Audition ?
- Je pense qu'il est très important par rapport à la Journée Nationale de l'Audition c'est : la prévention qu'on va faire. A ce jour, il est vrai qu'on a de plus en plus de personnes qui deviennent sourdes de plus en plus tôt. Il est très important de rappeler que par exemple, le port de casque MP3 et d'écouter la musique à répétition, malheureusement au fil du temps, à 30 ans, des personnes vont voir l'ORL.
- Oui, on n'a pas encore parlé effectivement, on va faire une émission sur le sujet, mais oui dans le milieu professionnel (…)
- Oui c'est très important de rappeler que certains bruits, certaines musique, certaines choses font perdre de l'audition.
- Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter par différents biais.
- Comment peut-on vous contacter ?
- Nous sommes accessibles de différentes manière, aux personnes entendantes il y a un numéro de téléphone : 02-54-33-53-04, mais également aux personnes sourdes par l'intermédiaire de SMS au 06-12-65-00-18 et vous retrouverez tous ces renseignements sur notre site internet : www.cais-centre.fr.
- Le C.A.I.S donc qui se situe à Blois, au 34, avenue du Maréchal Maunoury, dans la cité administrative.
- Tout à fait, nous sommes voisin de la M.D.P.H.
- Merci à vous Céline CAMUS, Karine LEFEBVRE, Philippe BALIN pour le cadre de cette Journée Nationale de l'Audition ».

FIN DE L'EMISSION DE RADIO.